

**Délibération n°2022-05-23****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Participations et subventions 2022

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	71
Pouvoirs	15
Votants	86

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 novembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Jean-Marc Sauviat** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Michon Jean-François	à	Pierre Chevalier
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Fiancette Yoann	à	Pierrick Cronnier	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Junisson Mady	à	Jean-Marc Sauviat	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo			

- **Élus excusés :**

Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Lepage Marie-Claude ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc (représenté) ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly (représenté).

*Tony Cornelissen ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Le président expose les concours, participations et subventions au titre de l'année 2022.

**Compte 6281 : Concours divers**

Organisme	Montant
Fibois	1 100,00 € (*)
<b>TOTAL</b>	<b>1 100,00 €</b>

(\*) annule et remplace le concours voté lors du conseil communautaire du 14/04/2022 soit 1 000 €

**Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement**

Organisme	Montant
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	113 425,75 € (*)
<b>TOTAL</b>	<b>113 425,75 €</b>

(\*) annule et remplace la participation votée lors du conseil communautaire du 14/04/2022 soit 113 911,84 €

**Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé**

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Fonds Forestier du Limousin	30 000,00 €
<b>TOTAL ENVELOPPE RIAC</b>	<b>30 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	85
Pour	85
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 décembre 2022

Le président,  
Pierre Chevalier

